
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIES**

Séance du : 9 avril 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Eyglies, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 14, présents : 10 ; votants : 13

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Jean-Marc POUILLILIAN, Jean-François PORTET, Etienne HUMBERT, Séverine QUICHOT, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, et Agnès SIMOND, Marietta DE WEERT, Anne-Laure DUPASQUIER

Absents : Mickaël CHEBANCE

Procuration : Eric COUDRON (procuration à Anne CHOUVET), Jacques ROUX (procuration à Anne-Laure DUPASQUIER), Vincent PELLETIER (procuration à Tom VAN DE VELDE)

Secrétaire de séance : Jean-Marc POUILLILIAN

Objet : Frais engendrés par les inondations du 1^{er} décembre au 4 décembre 2023 – Demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Département des Hautes-Alpes

Le premier décembre 2023, les pluies exceptionnelles ont provoqué des crues torrentielles qui ont inondé une grande partie de la commune et engendré des dégâts considérables. Ces crues torrentielles ont été qualifiées, par les services de l'Etat, de crues centennales. Un arrêté de catastrophe naturelle a été pris par le ministère le 18 décembre 2023.

Le 12 décembre, Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes a pris une décision « portant autorisation de commencement d'exécution de travaux sur les biens non assurables des collectivités des Hautes-Alpes à la suite des dégâts subis lors des intempéries du 20 novembre au 3 décembre 2023 ».

La Commune d'Eyglies a dû mettre en œuvre des moyens très importants, avec l'aide d'entreprises locales, pour évacuer l'eau, déblayer la boue, nettoyer les voiries. Ces dépenses ont déjà été réglées pour un montant de 63 769.73 € HT.

D'autres travaux doivent être entrepris dans les mois qui viennent pour rétablir des routes, conforter des accès et des murs de soutènement, recalibrer certains cours d'eau, etc. Des estimations ont été chiffrées par les services de l'Etat (ONF, RTM) et du Département (IT05).

Le montant total des travaux estimés sur devis est de 385 350.00 € HT.

Pour certains travaux, il sera nécessaire de faire appel à des maîtres d'œuvre et de faire réaliser des études hydrauliques/géotechniques complémentaires. Le montant est seulement estimé et s'élève à 85 800 € HT.

Le montant total des travaux depuis le début de l'opération, réalisés et estimés, s'élève à la somme de 534 919.73 € HT.

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal que les financeurs habituels ont promis d'accorder des subventions afin qu'il n'y ait pas de reste à charge pour la commune. Le plan de financement serait ainsi le suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	Taux	MONTANT
Travaux et études	534 919.73 €	Etat	51 %	274 443.81 €
		Région	19 %	100 000,00 €
		Département	30 %	160 475.92 €
TOTAL DEPENSES	534 919.73 €	TOTAL DES RECETTES		534 919.73 €
		TVA à la charge de la Commune		106 983.94 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- **Approuve** l'exposé du Maire
- **Autorise** le Maire à déposer des demandes d'aide financière auprès de l'Etat, de la Région et du Département conformément au plan de financement ci-dessus et à signer tous les actes y afférents.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Anne CHOUVET

